



# Atelier EcoQuartier

De l'idée au projet...

*Pourquoi s'engager dans une démarche nationale EcoQuartier ?*



## Invitation

### COMMENT S'INSCRIRE ?

Inscription via le questionnaire en ligne (cf lien mail d'invitation) :

<http://enqueteur.dreal-auvergne-rhone-alpes.e2.rie.gouv.fr/index.php?sid=28768&lang=fr>

### COMMENT S'Y RENDRE ?

Salle de conférence – DDT 38  
17 Boulevard Joseph Vallier  
38000 GRENOBLE

Depuis la gare SNCF de Grenoble :  
TRAM E – Arrêt Vallier-Libération puis  
TRAM C – Arrêt Vallier-Docteur Calmette

### CONTACTS

DDT de l'Isère

LE CALVEZ Claire – 04 56 59 46 28

DREAL Rhône-Alpes

DUROUSSET Marie Jeanne – 04 26 28 64 75

TAIAR Marie Charlotte – 04 26 28 64 78



**Jeudi 13 octobre 2016**

À partir de 13h45

Salle de conférence  
DDT 38



# Pourquoi s'engager dans une démarche nationale EcoQuartier ?

Ma collectivité peut-elle candidater ? La démarche est-elle adaptée à ma commune rurale ? Quels avantages si ma collectivité s'engage ? Quels retours d'expérience de celles qui ont déjà avancé dans la démarche ? Quelles difficultés pourrait-on rencontrer ?

Pour répondre à ces interrogations, trois communes engagées aux différentes étapes de la démarche EcoQuartier, témoignent et se prêtent au dialogue avec les participants.

Favoriser l'émergence de nouvelles façons de concevoir, de gérer et de vivre au cœur de nos territoires, telle est l'ambition de la démarche EcoQuartier que porte le ministère du Logement et de l'Habitat Durable.

Lancé en décembre 2012, le label EcoQuartier garantit la qualité des projets d'aménagement sur un socle d'exigences fondamentales, les 20 engagements de la Charte nationale. Le label permet ainsi d'apprécier et de valoriser une démarche durable globale et de reconnaître la qualité d'une opération finie.

La démarche EcoQuartier est progressive, en 3 étapes :

- La signature de la Charte nationale des EcoQuartiers par la collectivité à l'initiative du projet qui montre son engagement politique vers la ville durable (étape 1) ;
- L'engagement dans la démarche de labellisation lorsque les travaux débutent (étape 2) ;
- La labellisation en EcoQuartier, lorsque l'opération est livrée (étape 3).

## **A qui s'adresse cette journée ?**

*Élus et techniciens des collectivités*

*Partenaires de l'aménagement durable : CAUE,*

*Parcs, Agences, Associations, SEM, Bureau d'études,...*

*Agents des services de l'État*

*et tous les acteurs concernés et intéressés par le thème.*

# Programme

13h45-14h00

**Accueil café**

14h00-14h15

**Mot d'ouverture de la DDT 38**

14h15-14h45

**Témoignage : Pourquoi signer une charte Écoquartier ?**  
Mme Anne-Françoise HYVRARD, 1<sup>ère</sup> adjointe à Crolles (38)  
Questions/réponses

14h45-15h15

**Témoignage : Pourquoi s'engager vers le label ?**  
M. Jean BOUTRY, maire de Cran Gévrier (74)  
Questions/réponses

15h15 -16h00

**Témoignage : Un label, qu'est-ce que cela change ?**  
M. Robert ALLEYRON BIRON, maire de la Rivière (38)

**L'évaluation : Quel retour d'expérience ?**

M. Nicolas CORTESI, Bureau d'études Les EnR  
Questions/réponses

16h00-16h30

**État des lieux des ÉcoQuartiers en Isère**  
Mme. Claire LE CALVEZ, DDT 38

**Point sur l'animation régionale dans la région Auvergne-Rhône-Alpes**

Mme. M-J DUROUSSET, DREAL Auvergne Rhône-Alpes

16h30- 17h00

**Échange libre avec la salle**